



Pédagogie inclusive et mécanismes de prise en charge des enfants à besoins spécifiques

Nawal Bengaffour

École normale supérieure 'Moubarak Ben Mohamed Ibrahim El-Mili',
Bouzaréah- Alger, Algérie
nawal.1bengaffour@gmail.com

Reçu le 12-01-2020 / Évalué le 16-05-2020 / Accepté le 15-06-2020

Résumé

La prise en charge des enfants en situation de handicap nécessite une attention particulière de la part des institutions et de la société civile en Algérie. Après des années d'application de la Réforme du système éducatif, il est souhaitable au préalable de marquer une halte réflexive et de faire une évaluation d'étape objective et critique du chemin parcouru pour aboutir à un diagnostic partagé par l'ensemble de la communauté éducative sur l'état actuel d'une école inclusive et adaptée. En ce sens et dans le cadre de notre étude, l'insertion des enfants à besoins spécifiques en milieu scolaire ordinaire doit obéir à des conditions et des modalités de prise en charge par l'étude d'une approche pédagogique inclusive adéquate. Il est, donc, primordial de faire valoir une professionnalisation du personnel par la formation, propre au projet inclusif, centrée sur l'acquisition et la maîtrise des compétences en rapport avec la pédagogie inclusive. Notre travail de recherche s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire regroupant l'institution, les spécialistes et les professionnels en matière de prise en charge de cette catégorie d'enfants. À cet effet, il y a lieu d'approfondir la réflexion autour de cette pédagogie intégrative et inclusive, de dresser un état des lieux et de proposer des mécanismes et des modes opératoires d'insertion permettant à l'enfant de contourner son handicap réceptif.

Mots-clés : enfant, système scolaire, besoins spécifiques, pédagogie inclusive, formation, insertion

آليات البيداغوجيا الشاملة ورعاية الأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة

ملخص

تتطلب رعاية الأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة اهتمامًا خاصًا من طرف المؤسسات والمجتمع المدني في الجزائر. بعد سنوات من تطبيق إصلاح المنظومة التربوية، أصبح من الضروري التفكير وإجراء تقييم لمرحلة موضوعية ودرجة من التقدم المحرز للوصول إلى تشخيص يتقاسمه المجتمع التعليمي بأسره حول الوضع الحالي لمدرسة شاملة ومتكيفة. وفي إطار دراستنا، فإن دمج الأطفال ذوي الاحتياجات الخاصة في البيئات المدرسية العادية يتطلب ظروف وأساليب الرعاية من خلال دراسة نهج تعليمي شامل. لذلك من الضروري تعزيز إضفاء الطابع المهني على الموظفين من خلال التدريب والتكوين الخاص بالمشروع التشخيصي والذي يركز على اكتساب المهارات المتعلقة بالتعليم الشامل وإتقانها. يندرج عملنا البحثي ضمن إطار نهج متعدد التخصصات يجمع بين دور المؤسسة والمتخصصين والمهنيين في رعاية هذه الفئة من الأطفال. ولتحقيق هذه الغاية يجب تعميق التفكير حول هذه البيداغوجية التكاملية والشاملة، ووضع قائمة جرد واقتراح آليات وإجراءات متكاملة تتيح للطفل تعامله وتكيفه التعليمي للتغلب على الإعاقة.

الكلمات المفتاحية

الطفل ، النظام المدرسي ، الاحتياجات الخاصة ، طرق التدريس الشاملة ، التدريب ، التعلم ، الإدماج ، التكيف.

Inclusive education and care mechanisms for children with special needs

Abstract

The care of children with disabilities requires special attention from institutions and civil society in Algeria. After years of implementation of the reform of the education system, it is advisable first of all to pause for reflection and make an objective and critical assessment of the progress made in order to arrive at a diagnosis shared by the entire educational community on the current state of an inclusive and adapted school. In this sense and in the framework of our study, the integration of children with special needs into the regular school environment must obey conditions and modalities of care through the study of an adequate inclusive pedagogical approach. It is therefore essential to promote the professionalization of staff through training, specific to the inclusive project, centred on the acquisition and mastery of skills related to inclusive pedagogy. Our research work is part of a multidisciplinary approach bringing together the institution, specialists and professionals involved in the care of this category of children. To this end, it is necessary to deepen the reflection on this integrative and inclusive pedagogy, to draw up an inventory and to propose mechanisms and operating methods of integration allowing the child to get around his receptive handicap.

Keywords: child, school system, special needs, inclusive education, training, inclusion

Notre étude part de plusieurs constats en rapport avec les différents dispositifs d'accueil de la petite enfance à besoins spécifiques en Algérie¹, les pratiques pédagogiques dominantes en contextes éducatifs, ainsi que les mesures d'accompagnement qui ont tenté de les organiser jusqu'à présent. Il s'agit de placer l'élève, quels que soient son âge et ses difficultés d'apprentissage et d'adaptation pédagogique dans une classe ordinaire qui correspond à son âge, souvent dans une école de son quartier. Dans ce cas, l'intégration d'un élève en difficulté en classe ordinaire lui offre une éducation individualisée (Robichaud, Landry, 1982 : 451-462) qui permettra de renforcer son sentiment d'appartenance, d'inclusion² et d'acceptation au sein de l'établissement scolaire et de l'équipe pédagogique et ou pluridisciplinaire : « l'inclusion scolaire fait référence au placement de tous les enfants, ayant ou non des besoins particuliers, dans une classe ordinaire correspondant à leur âge chronologique dans l'école du quartier » (Salend, 2001).

Quatre pistes de réflexion s'imposent, à cet égard : le diagnostic précoce, la prise en charge des enfants à besoins spécifiques (autistes, trisomiques, et autres handicaps...), les conditions de leur intégration en milieu scolaire ordinaire et la mise en application des dispositifs et mécanismes institutionnels et réglementaires garantissant leurs droits à l'éducation et à l'enseignement. « L'intégration d'un enfant handicapé ne peut être l'affaire d'une personne, c'est obligatoirement la tâche d'une équipe » (Herrou, Korff -Sausse, 1999 : 118). Elle « est à envisager comme un élément constitutif et évolutif d'un processus de normalisation, c'est-à-dire devenir le moins possible dépendant de réponses spéciales (personnes, contextes, milieux) tout en ayant des besoins spécifiques.

Ainsi, en ce qui concerne l'intégration des enfants à besoins spécifiques, la réussite relève de l'art de faire converger deux axes : la spécialisation de la prise en charge éducative et la valorisation des rôles sociaux (...). Il s'agit de mettre en place les conditions de l'individualisation, de privilégier les conditions de différenciation pédagogique et didactique pouvant favoriser la valorisation de tout enfant à l'intérieur du circuit ordinaire, avec des parcours adaptés à chacun. En d'autres termes, la question n'est pas de savoir si l'enseignement spécialisé a ou non sa raison d'être, mais bien de transformer l'école régulière pour qu'elle devienne un lieu de formation ouvert à tous les élèves » (Lambert, 2002).

À partir de cette réflexion, notre étude a pour but de réaliser les objectifs relatifs à la clarification du concept « enfants à besoins spécifiques », à l'élaboration d'un état des lieux de la prise en charge éducative, à la proposition des modalités opératoires de la prise en charge éducative des enfants et la construction progressivement à une école inclusive en sensibilisant tous les acteurs scolaires.

Notre projet de recherche-actions permettra, de prime à bord, de mettre en œuvre une démarche commune centrée sur les éléments constitutifs d'une généralisation de la pédagogie inclusive (fondée sur l'évaluation individualisée³ de leurs capacités et de leurs besoins particuliers) ; et de proposer des pistes de planification inclusive, dans le cadre d'une approche curriculaire, dans ses dimensions systémiques les plus cohérentes (conception du dispositif, activités d'enseignement/ apprentissage, élaboration de supports pédagogiques, évaluation, gestion, recherche). Ensuite, de mettre en exergue l'implication des équipes pluridisciplinaires d'intervention dans une vision commune et inclusive (le leadership éducationnel et la refonte pédagogique); et l'accompagnement et l'importance de la mise en place de programmes de formation dans une perspective de démultiplication qui concernera tous les personnels enseignants, administratifs, professionnels et auxiliaires). « Une pédagogie inclusive implique obligatoirement l'organisation d'une intervention planifiée favorisant l'adaptation de l'élève et de l'enseignant, et le soutien. » (Rousseau, 2009 : 98).

À juste titre d'ailleurs, beaucoup d'efforts sont déployés et des moyens considérables sont mis à disposition par l'Etat algérien pour prendre en charge la scolarité des enfants et améliorer les conditions dans lesquels ils poursuivent leurs études que ce soit dans le cadre de classes dites « ordinaires » ou des classes multi-niveaux, intégrées, inclusives, d'adaptation, ouvertes en milieu hospitalier et spéciales pour la prise en charge des élèves en difficulté, échec ou déperdition scolaire. D'après les rapports nationaux⁴ volontaires, 9.211.640 élèves étaient inscrits, au titre de l'année scolaire 2018-2019, dont 5264 élèves (1908 filles) présentant une déficience mentale légère, autiste, handicap auditif ou visuel, et scolarisés en intégration partielle au niveau de 665 classes spéciales ouvertes dans les établissements scolaires relevant du secteur de l'éducation nationale.

En 2019/2020, 31.700 élèves et adolescents aux besoins spécifiques ont rejoint les bancs de l'école dans les trois cycles de l'enseignement à travers 244 établissements spécialisés relevant du secteur de la solidarité nationale et de la famille, et classes spéciales ouvertes au niveau des établissements relevant du secteur de l'Education nationale». Le nombre d'élèves inscrits connaît une hausse de plus de 13%, par rapport à l'année précédente (2018-2019) où 28.000 élèves ont été scolarisés⁵. En outre, le nombre d'établissements éducatifs destinés à des personnes aux besoins spécifiques a connu une hausse à l'échelle nationale, enregistrant 244 établissements scolaires contre 238 établissements l'année dernière dont des centres pour enfants handicapés moteur, visuel, ou souffrant d'une déficience auditive.

Le secteur de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme intervient également dans l'éducation et l'enseignement spécialisés de ces enfants à travers un réseau infrastructurel composé de 238 établissements spécialisés (couvrant le territoire national) et se répartissent en établissements d'éducation spécialisée⁶ ayant pour mission principale le développement des potentialités intellectuelles et motrices des enfants accueillis ainsi qu'en établissements d'enseignement spécialisé⁷ qui appliquent le programme officiel de l'éducation nationale par l'utilisation de méthodes et techniques appropriées (...). Ces efforts leur ont permis de réaliser, au titre de l'année scolaire 2017-2018, d'excellents résultats aux différents examens de fin de cycle scolaire : le taux de réussite est de 94.7% pour le cycle primaire, 88.3% pour le cycle moyen et 68.2% pour le cycle secondaire.

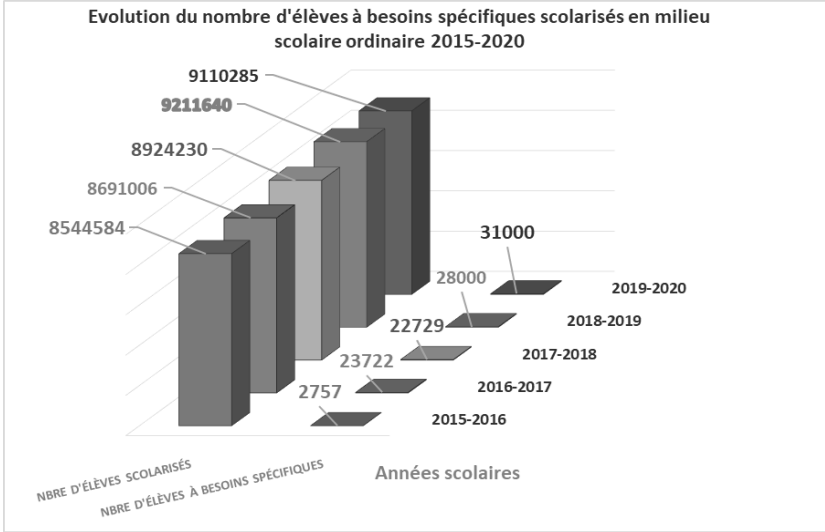
Il convient également de souligner qu'au titre de cette année scolaire, le nombre de 22 729 enfants et adolescents handicapés, dont 2 555 enfants âgés entre 3 et 5 ans (11.2%), sont pris en charge au niveau des établissements d'éducation et

d'enseignement spécialisés et 8330 enfants, pris en charge par 111 établissements gérés par des associations intervenant dans le domaine du handicap, repartis à travers le territoire national. L'Etat contribue au budget de ces institutions. La prise en charge psychopédagogique des enfants handicapés est assurée par une équipe pluridisciplinaire au nombre de 12 859, dont 4887 personnels d'encadrement pédagogique, constituée essentiellement d'éducateurs spécialisés, maîtres d'enseignement spécialisé, professeurs d'enseignement spécialisé, assistants sociaux et psychologues (orthophonistes, cliniciens et pédagogues).

À titre comparatif, en 2014-2015, 28 classes ont été ouvertes dans onze (11) wilayas, accueillant 685 élèves dont 545 au cycle primaire et 140 au cycle moyen. Cette opération de scolarisation s'est élargie davantage en 2015-2016 où 335 classes intégrées (pour enfants déficients sensoriels, handicapés mentaux légers, et enfants trisomiques) ont été ouvertes au niveau de 39 wilayas, accueillant 2757 enfants handicapés intégrés en milieu institutionnel ordinaire relevant de l'éducation nationale⁸.

Néanmoins, de nombreux enfants et adolescents rencontrent des obstacles et des difficultés pour leur scolarisation et sont encore exclus d'une scolarité ordinaire. S'ils ont pu franchir les portes des établissements scolaires, ils sont, souvent, accueillis dans des classes spéciales, voire dans un établissement spécialisé. Ces enfants ou adolescents exclus présentent de grandes difficultés d'apprentissage ou des problèmes de comportement. En effet, la difficulté d'intégration semble proportionnelle à l'âge, puisque beaucoup d'entre eux intégrés au primaire ne le sont plus au secondaire selon les données statistiques officielles recueillies. Cette prise en charge reste minime et microscopique et ne reflète pas les résultats obtenus et les efforts progressifs consentis par l'institution dans l'inclusion scolaire des enfants à besoins spécifiques. Il reste, donc, beaucoup à faire, notamment en matière de facilitation de l'accès et de l'accueil de ces enfants dans les établissements scolaires, de renforcement des capacités des enseignants par la formation spécialisée et de la promotion et le renouvellement des techniques pédagogiques en cohésion avec la demande sociétal et le contexte actuel.

Aujourd'hui, les défis de la scolarisation des enfants exigent une professionnalisation des métiers qui lui sont rattachés. « L'Etat veille à permettre aux enfants ayant des besoins spécifiques de jouir du droit à l'enseignement. Le secteur de l'éducation nationale, en liaison avec les établissements hospitaliers et les autres structures concernées, veille à la prise en charge pédagogique appropriée et à l'intégration scolaire des élèves handicapés et des malades chroniques⁹ ».



Malgré les efforts déployés par l'État algérien et le dévouement des bénévoles du mouvement associatif, il y a urgence de repenser une stratégie globale incluant, dans une synergie, tous les acteurs concernés (institutions, partenaires sociaux, associations, experts). Ce n'est que par une mutualisation des moyens et une harmonisation des dispositifs institutionnels à mettre en place que cette stratégie, une fois élaborée, pourrait réussir et s'inscrire dans une démarche multisectorielle regroupant plusieurs secteurs, à savoir, l'éducation, la solidarité nationale, la Santé, les représentants du mouvement associatif et les spécialistes afin d'approfondir la réflexion et l'analyse de l'état des lieux de la prise en charge éducative et inclusive des élèves en milieu scolaire spécialisé et/ou ordinaire.

Le nombre d'enfants atteints d'autisme (typique) et TED scolarisés dans certains établissements scolaires montre une amélioration progressive en classe. Les parents de ces élèves demandent à les inclure dans des classes ordinaires pour leur garantir une meilleure prise en charge éducative. Il est prouvé scientifiquement que l'inclusion en milieu scolaire permet à tout enfant atteint d'un handicap (autisme, dyslexie, dysphasie, retard mental, trisomie, ...) ou des troubles d'apprentissages, d'attention, de suivre des cours dans une classe ordinaire avec un accompagnement individuel et des adaptations notamment pour permettre à l'enfant de contourner d'abord son handicap réceptif et ensuite de restituer ses acquis avec des moyens alternatifs.

Dans le cadre de la mise en application de la circulaire interministérielle¹⁰, des classes spéciales supplémentaires ont été ouvertes au sein des établissements scolaires ordinaires permettant d'élargir progressivement cette prise en charge inclusive, d'assurer un meilleur cursus scolaire et arrêter les mesures d'amélioration du système éducatif. Cette « inclusion repose sur le droit de tous les élèves de suivre une éducation ordinaire. » (Beaucher, 2012 :15/28).

Dans les sociétés modernes et contemporaines, l'apport des professionnels et des équipes pluridisciplinaires n'est plus à démontrer de par le rôle qu'ils jouent dans les différentes phases de la scolarisation et dans le développement contemporain des sociétés. Assurer la visibilité de ces profils dans le monde social est primordial.

Face à une population scolaire en changement continu, l'amélioration du rendement scolaire des élèves aux besoins spécifique est intimement liée à l'évaluation qui, elle-même, repose sur la démarche pédagogique inclusive adoptée par l'enseignant et/ou l'équipe pluridisciplinaire. Cette démarche dominante s'appuie sur la mobilisation de la mémoire, plus que tout autre habilité, qui s'inscrit en porte-à-faux avec les ambitions fixées par la Réforme du système éducatif. A titre de démonstration, la loi d'orientation sur l'éducation nationale dispose au chapitre II relatif aux missions de l'école, plus précisément à l'article 4 ce qui suit : « ... doter les élèves de compétences pertinentes, solides et durables susceptibles d'être exploitées à bon escient dans des situations authentiques de communication et de résolution de problèmes et qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie, à prendre une part active dans la vie sociale, culturelle et économique et à s'adapter aux changements... ».

Professionalisation du personnel et formation à la pédagogie inclusive

C'est dans le cadre d'une réflexion approfondie sur le statut du personnel et l'équipe pluridisciplinaire chargés d'accompagner les enfants en situation de handicap en milieu scolaire, il est primordial de faire valoir une professionnalisation du personnel par la formation à la pédagogie inclusive permettant une prise en charge individualisée en fonction de la spécificité de son handicap. Un état des lieux analytique et critique permet de tracer un fil conducteur permettant de collecter et d'analyser des informations sur la pédagogie de l'inclusion en Algérie, d'assurer l'engagement des acteurs éducatifs dans cette perspective nouvelle (direction, inspecteurs, enseignants et professionnels d'intervention dans le cadre d'un projet pédagogique et d'établissement centré sur l'inclusion), de constituer un noyau de concepteurs de projets pédagogiques d'inclusion dans le secteur de l'éducation en collaboration avec les professionnels et les experts concernés. « La

formation des enseignants est rituellement enjeu de polémique, à la fois chargée de tous les maux et de tous les espoirs en éducation ; elle joue dans le discours des réformateurs un rôle tout aussi important que mal défini. Avec l'objectif de la scolarisation des élèves handicapés au sein de l'école ordinaire » (Mazereau, 2009 :14).

Plus précisément, il s'agit de former dans un premier temps les responsables pédagogiques (avec perspective la démultiplication de l'expérience et la dissémination à tous les autres corps et équipes pluridisciplinaires d'enseignants, administratifs et techniques) aux théories et approches de la pédagogie de l'inclusion ; à la conception et l'élaboration des supports pédagogiques, en particulier les supports d'activités, en privilégiant les nouvelles méthodes d'enseignement/apprentissage fondées sur l'enseignement collaboratif, la pédagogie du groupe, l'adaptation et la diversification des pratiques pédagogiques et psychopédagogiques.

En matière de gouvernance éducative, la formation des formateur sur la (re) configuration du mode de gestion pédagogique et technique, de la gouvernance administrative et managériale, qu'imposent progressivement ce type de démarche organisationnelle de l'espace, la pédagogie et les montages de projets éducatifs favorisent certainement un meilleur apprentissage et un rendement qualitatif à moyen et long terme. Cette formation¹¹ - concrétisée par des livrables (conception et élaboration de programmes, curricula, guides méthodologiques, cahiers des activités, indicateurs, grilles) - est centrée sur l'acquisition et la maîtrise de compétences relatives à des professionnalités en rapport avec la pédagogie inclusive: méthodologie de conception des manuels et des anthologies scolaires, méthodologie de pilotage des établissements, la gestion pédagogique, l'évaluation des acquis scolaires, la méthodologie de la médiation en milieu scolaire en direction des enfants à besoins spécifiques, le e-learning...

La professionnalisation par la formation, dans ses axes théorique et pratique, permet d'identifier et de remédier aux manques majeurs dans le déroulement pédagogique au niveau de la classe ordinaire accueillant des élèves à besoins spécifiques, sur le plan conceptuel, méthodologique, fonctionnel et opérationnel. Elle permet également d'élaborer des programmes en fonction des enjeux à caractère didactique des élèves, de leur niveau d'adaptation réel et d'initier à la méthodologie de conception des activités propres à l'éducation inclusive à travers :

- la maîtrise des notions de base et des approches les plus récentes de la pédagogie inclusive ;
- l'élaboration des situations et des activités d'apprentissage, dans la perspective de l'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques ;

- l'accompagnement pour la conception des modèles dans l'élaboration des dispositifs pédagogiques adéquats en éducation inclusive, selon la logique curriculaire, adaptés au contexte algérien ;
- la mise au point des composantes fondamentales de séquences pédagogiques dans leurs cohérences systémiques, propres au projet inclusif ;
- l'articulation des objectifs spécifiques à l'inclusion scolaire : démarche méthodologique et évaluation, en rapport avec le profil de sortie, sa progression, ensuite ses passerelles avec les différents cycles ;
- la production des situations d'apprentissage, supports et activités pédagogiques dans le cadre de l'inclusion scolaire, selon la logique curriculaire ;
- la démultiplication de la formation spécialisée en contribuant à l'actualisation des procédures d'élaboration et de production des séquences, des cahiers d'activités et autres supports pédagogiques, en éducation inclusive en Algérie ;
- l'opérationnalisation de la méthodologie acquise en formation ;
- la conception du dispositif de démultiplication et l'édition des productions (expertise, conception, simulation, expérimentation, formation de formateurs, élaboration de ressources pédagogiques, référentiels, guides, ouvrages, manuels, montage de projet inclusif...) ;
- la modernisation de la gestion pédagogique et administrative des établissements scolaires ;
- l'amélioration des conditions de scolarisation inclusive et l'égalité des chances de réussite ;
- l'évaluation périodique/permanente de la formation, des indicateurs et des situations d'apprentissage.

Dans le cadre d'une consultation pyramidale et progressive, des professionnels et experts qu'ils soient éducateurs, administratifs, ou partenaires sociaux ont été mis à contribution à travers différents workshops et colloques thématiques sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Déclinées en trois grands défis relatifs à la pédagogie inclusive en Algérie, les recommandations ont fait l'objet d'une réflexion approfondie dont nous tenons à les atteler, à les affiner et à les sérier selon le contexte algérien et les normes internationales applicables à court, à moyen et à long terme :

1. Le premier défi est relatif aux ressources humaines et matérielles. Il concerne :
 - l'adaptation et l'aménagement adéquats de l'environnement scolaire afin de faciliter la vie scolaire de ces enfants (accessibilité : aménagements personnalisés en fonction de leurs besoins) ;

- l'encadrement et le renforcement du personnel (enseignants de l'éducation nationale, AVS, psychologues...) pour améliorer la scolarisation en milieu ordinaire de ces élèves ;
- la mise en place du cadre juridique permettant aux auxiliaires de vie scolaire d'exercer au sein des établissements scolaires accueillant des enfants avec handicap ;
- la création d'une plateforme commune de données statistiques des ressources humaines et matérielles.

2. Le deuxième défi, à visée Pédagogique et opérationnelle, se traduit par la mise en œuvre des recommandations issues de la conférence¹ nationale sur la Réforme, tenue en juillet 2015, notamment en ce qui concerne la prise en charge des personnes à besoins spécifiques :

- l'opérationnalisation du rôle du chef d'établissement scolaire et sa mise en coordination avec le chef d'établissement spécialisé sous tutelle du ministère de la solidarité nationale ;
- le recours aux matériels numériques et pédagogiques adapté facilitant l'intégration de ces élèves et/ou le développement de solutions personnalisées en leur faveur ;
- l'adoption des aménagements pédagogiques : pédagogie différenciée, l'éducation intégrative et inclusive, ainsi que les compétences du 21^e siècle (la pensée créative, critique et les compétences d'enseignement coopératif) ;
- le diagnostic précoce et la classification des besoins spécifiques et les types de handicap ;
- l'échange d'expériences et d'expertise en matière de formation, d'ateliers spécialisés relevant des deux secteurs (éducation et solidarité) pour renforcer les acquis des professeurs et des enseignants de l'enseignement spécifique, ainsi que les ouvriers spécialisés sur le programme d'éducation et d'enseignement spécialisés (Solidarité) ;
- l'échange d'expériences et d'expertise en matière de programmes et de manuels scolaires ;
- l'organisation des journées de formation afin de recycler et de réhabiliter les professeurs et les enseignants de l'enseignement spécifiques chargés de l'encadrement des classes spéciales ;
- la prise en charge des enfants de la lune en collaboration du ministère de l'éducation, de la solidarité et des technologies de l'information et de la communication ;
- l'opérationnalisation du rôle de la commission de wilaya chargée de la mise en œuvre de l'arrêté interministériel du 13 mars 2014 fixant les modalités d'ouverture

- de classes spéciales pour enfants handicapés au sein des Etablissements d'éducation et d'enseignement publics relevant du secteur de l'éducation nationale ;
- l'élaboration d'un bilan évaluatif sur les capacités mentales de ces enfants permettant une meilleure orientation selon leurs besoins ;
 - la révision des dispositions relatives au système d'évaluation et à l'organisation des examens scolaires et l'adaptation des textes réglementaires relatifs à la prise en charge des personnes à besoins spécifiques, selon les normes internationales ;
 - l'harmonisation générale des politiques éducatives dans le sens d'une meilleure inclusion des élèves à besoins spécifiques.

3. Le troisième défi, à visée sociale et psychologique, se traduit également par une série de recommandations concrètes et opérationnelles citées comme suit :

- l'adoption ou la mise en place d'une stratégie ou d'une politique médiatique permettant de sensibiliser l'opinion publique au profit de cette catégorie ;
- le renforcement du rôle de la société civile et des associations..., notamment en ce qui concerne les campagnes de sensibilisation, de vulgarisation et d'information sur les modalités de prise en charge des personnes à besoins spécifiques ;
- l'élaboration des protocoles et des projets individualisés ;
- l'ouverture des classes d'enseignement adapté au profit des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ;
- l'amplification de l'ouverture des classes spéciales au profit des élèves à besoins spécifiques, dans le cadre de la circulaire interministérielle du 13 Mars 2014 ; (projet pilote à élargir au niveau du territoire national).

Conclusion

Au terme de ce tour d'horizon problématique, un ensemble de dispositifs et de mécanismes institutionnels et réglementaires ont été mis en place pour garantir une meilleure scolarisation, un meilleur encadrement destiné aux enfants handicapés et trouver les solutions idoines aux problèmes auxquels est confronté l'enseignement inclusif. Néanmoins, cette scolarité en intégration totale ou partielle restent insuffisante eu égard de la demande sociétale exprimée par les parents ainsi que la communauté éducative concernée par cet enseignement spécialisé et cette « éducation pour tous », dans le cadre de l'équité et de l'égalité des chances. Capitalisée sur l'interaction réciproque entre l'enfant en situation de handicap, les facteurs professionnels, académiques et environnementaux, notre étude est le résultat d'un ensemble de réflexions et analyses portant sur les notions de l'éducation en général et l'éducation inclusive et spécialisée en particulier. Il s'agit, à cet effet, d'une synergie d'approches structurées suite à nos recherches

en pédagogie intégrative, mettant en exergue l'accompagnement institutionnel et pédagogique de enfants en situation de handicap.

L'inclusion prétend que l'individu et les personnes qui s'occupent de son accompagnement et de ses droits et devoirs puissent bénéficier directement des acquis du système pour la personne en situation de handicap et l'accessibilisation des occasions de développement et de vie communautaire. Cette prétention est de l'ordre d'une macrostructure et son influence est du type top-down et elle concerne le handicap de situation de toute personne. La pédagogie de l'accessibilisation doit être à la fois individualisée, singularisée et inclusive, bottom up et top down, et cela pour ne pas se renfermer ni sur son versant spécialisé, ni exclusivement sur son versant « idéologique » (Mainardi, 2010 : 310).

Bibliographie

Beaucher, H. 2012. *La scolarisation des élèves en situation de handicap en Europe*, (Synthèse documentaire). Centre de ressources et d'ingénierie documentaires.

Herrou, C. Korff -Sausse, S. 1999. *Intégration collective de jeunes handicapés. Semblables et différents*. Paris : Erès.

Lambert, J.L. 2002. *Personnel éducatif et implication au travail. Pédagogie spécialisée*, n.1, Lausanne.

Mainardi, M. 2010. *Pour une pédagogie inclusive, la pédagogie de l'accessibilisation et les personnes avec des incapacités de développement*. Thèse de doctorat, Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse), Centre universitaire de Pédagogie curative Université de Fribourg (Suisse).

Mazereau, Ph. 2009. « La formation des enseignants et la scolarisation des élèves handicapés, perspectives européennes : état des lieux et questionnements ». *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* (Vol. 42), p.14.

Rousseau, N. 2009, « Formation et pratiques d'enseignement en question », Conditions de mise en œuvre d'une pédagogie inclusive, Université du Québec, Trois-Rivières, (Texte qui découle d'un projet de recherche-action visant l'expérimentation d'interventions novatrices en collaboration avec le milieu de la recherche (Mesure 30054, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005-2007- Canada), (p. 97-115), p.98.

Robichaud, O., Landry, R. 1982. « Problèmes à surmonter dans l'intégration scolaire ». *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. 3 (3)

Salend, S. J. 2001. *Creating inclusive classrooms; effective and reflective practices* (4e éd.). New Jersey : Merrill Prentice Hall.

Rapports et sources diverses

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, Personnes handicapées, recommandations de bonnes pratiques professionnelles, le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (Camps), Novembre 2014.

ALGERIE. Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport National 2000 - 2015, Rapport établi par le gouvernement algérien, juin 2016, p 50.

Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'Agenda 2030, Algérie Rapport National Volontaire, Progression de la mise en œuvre des ODD, 2019, p. 67- 68.

Source Algérie Presse service, [http : //www.aps.dz/societe/94046-31-700-eleves-aux-besoins-specifiques-rejoignent-les-bancs-de-l-ecole-a-l-echelle-nationale](http://www.aps.dz/societe/94046-31-700-eleves-aux-besoins-specifiques-rejoignent-les-bancs-de-l-ecole-a-l-echelle-nationale), Publié le Jeudi 05 Septembre 2019.

Notes

1. En Algérie, le droit à l'enseignement est garanti par la Constitution. Celle-ci stipule que l'enseignement public est gratuit (du préscolaire à l'université), que l'enseignement fondamental est obligatoire (pour les jeunes de 6 à 16 ans) et que l'Etat veille à l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle.
2. Aux États-Unis, l'un des aspects centraux de la loi intitulée Individuals with Disabilities Education Act (IDEA) est le fait qu'elle garantisse à chaque élève en difficulté un programme d'éducation individualisé (Individualized Education Program ou IEP). Ces trois éléments essentiels (normalisation, placement et adaptation pédagogique) nous mènent à une définition globale de l'intégration scolaire : L'intégration scolaire repose sur le principe d'une normalisation optimum de l'expérience de scolarisation des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage dans ses dimensions physique, sociale et pédagogique. L'intégration physique implique que l'élève en difficulté fréquente la même école que ses pairs non handicapés. L'intégration sociale sous-entend un contact maximum entre élèves en difficulté et élèves sans handicaps. Enfin, l'intégration pédagogique doit viser le placement (au moins à temps partiel) en classe ordinaire, ceci en tenant compte des besoins éducatifs de tous les élèves, y compris de l'élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Toute intégration pédagogique, même partielle, doit s'accompagner d'une démarche d'individualisation de l'enseignement et de l'établissement d'un plan éducatif individualisé.
3. Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'Agenda 2030, Algérie Rapport national volontaire, Progression de la mise en œuvre des ODD, 2019, pages 67-68. ALGERIE. Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport national 2000 - 2015, Rapport établi par le Gouvernement algérien, juin 2016, page 50.
4. Source Algérie Presse service, [http : //www.aps.dz/societe/94046-31-700-eleves-aux-besoins-specifiques-rejoignent-les-bancs-de-l-ecole-a-l-echelle-nationale](http://www.aps.dz/societe/94046-31-700-eleves-aux-besoins-specifiques-rejoignent-les-bancs-de-l-ecole-a-l-echelle-nationale), Publié le : Jeudi, 05 Septembre 2019.
5. Centres psychopédagogiques pour enfants handicapés mentaux et Centres psychopédagogiques pour enfants handicapés moteurs.
6. Ecoles pour enfants handicapés visuels et Ecoles pour enfants handicapés auditifs.
7. ALGERIE. Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport national 2000 - 2015, Rapport établi par le Gouvernement algérien, juin 2016, page 50.
8. La loi d'orientation sur l'éducation n° 08-04 du 23 janvier 2008, portant droit à l'éducation et à l'enseignement de tous les enfants algériens, article 14, page 5.
9. Circulaire signée entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme) portant insertion des enfants handicapés légers dans les établissements scolaires ordinaires (en collaboration avec la direction de l'enseignement fondamental au niveau central et les directions de l'éducation et de l'action sociale au niveau local).
10. « Soutenir et former les professionnels participe à améliorer les pratiques, de même qu'à prévenir leur épuisement » (Personnes handicapées, recommandations de bonnes pratiques professionnelles, Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (Camspp), Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, Novembre 2014, page 80).
11. Conférence organisée par le ministère de l'éducation nationale- Algérie.